

Domainaine Public

DP

JAA

1002 Lausanne

21 décembre 1995 – n° 1239
Hebdomadaire romand
Trente-deuxième année

Le gouvernement de Pury

Voilà un livre blanc, le deuxième de la Fondation Schmidheiny, qui n'a de l'innocence que la couleur. Mais il ne suffit pas de considérer le dernier produit de la pensée ultralibérale version suisse comme un simple torchon rouge agité sous le nez des adeptes de solutions moins radicales. Car à force de considérer les signataires du livre blanc comme de purs provocateurs et leurs postulats comme totalement irréalistes, on les banalise sans doute et les rend moins effrayants, mais on n'écarte ni n'exorcise le danger qu'ils représentent.

En effet, dans *Le courage de rompre*, M. David de Pury et ses 18 coauteurs, tous capitaines d'industrie ou maîtres de finances, nous présentent bel et bien un programme, ce que souligne clairement le sous-titre: «Un calendrier de politique économique pour la Suisse». Ces messieurs ont un projet de société et présentent un catalogue de mesures.

Les premières réactions sont unanimement négatives à l'égard au moins des propositions les plus «scandaleuses». Même le président de la Confédération a dénoncé le caractère outrancier du livre blanc. Et même *Le Nouveau Quotidien* renonce enfin à faire de David de Pury un candidat crédible au Conseil fédéral.

À gauche, les protestations ont bien sûr fusé. Les plus fortes, sur les aspects économiques, émanent de l'agile esprit du conseiller national socialiste bernois Rudolf Strahm. Il n'argumente pas que sur le fond, mais se plaît à mettre en évidence les contradictions entre le comportement des auteurs et leurs théories: à l'instar d'un Blocher qui veut les subventions européennes pour lui-même et l'isolement pour les autres, le groupe Schmidheiny a fondé son succès sur le puissant cartel du ciment. Peu soucieux de cohérence, les patrons signataires du livre blanc savent faire le grand écart entre la pratique constante des ententes et des positions dominantes et les continues professions de foi en faveur de la libre concurrence, dont il revient toujours aux autres d'expérimenter les charmes.

Malgré leurs affirmations, MM. de Pury et consorts ne veulent pas la concurrence – et leurs porte-parole parlementaires le confirment dans les débats concernant le droit des affaires (à commencer par la loi sur – et non contre – les cartels). En revanche, ils veulent la déréglementation, c'est-à-dire le désengagement de

l'Etat, qui devrait se retirer de partout où la loi lui donne une mission de surveillance, d'arbitrage, de redistribution, de correction des inégalités et des disparités spontanées.

On aurait tort de prendre à la légère cette résurgence du moins d'Etat, le fameux slogan des radicaux, au début des années quatre-vingts. Car il se trouvera, dans les rangs de la majorité bourgeoise aux Chambres fédérales, suffisamment d'élus, anciens et surtout nouveaux, pour reprendre au vol les différentes propositions du livre blanc. La Fondation Schmidheiny peut envisager avec sérénité le rendement de ce deuxième placement dans l'édition.

Preuve en est la première partie du livre blanc 1995, la moins lue, celle qui fait le bilan des mesures prises pour assurer le renouveau de l'économie de marché, conformément aux propositions du livre blanc 1991. Toutes sortes de progrès ont été enregistrés, de l'introduction de la TVA à la création des Hautes écoles spécialisées en passant par l'ouverture des télécommunications à la concurrence ou par les nouvelles lignes directrices de l'entreprise CFF. Restent à régler de nombreux problèmes dans différents secteurs: finances publiques, fiscalité directe, politique sociale, éducation et recherche, aménagement du territoire et droit foncier, énergie et transports.

Pour que tout soit clair, les auteurs du livre blanc résument leurs priorités pour la législature 1995-1999. Ils auraient bien tort de se gêner: eux qui préfèrent gagner – richement – leur vie à la tête des principaux groupes industriels et financiers du pays n'ont pas besoin de se soumettre personnellement à de pénibles et aléatoires procédures démocratiques. Les candidats qui font campagne électorale à leur place restent bien sûr volontaires et dévoués une fois installés sous la Coupole.

Alors, rendez-vous dans quatre ans pour le bilan, sans doute consistant, malgré les inévitables réfédendums, des mesures prises d'ici là, à l'instigation de MM. de Pury et consorts. Qui se profilent modestement comme un «think tank» de la droite parlementaire, mais se comportent en fait de plus en plus comme une sorte de gouvernement parallèle, non élu, faussant le jeu des institutions démocratiques. Écrit dans cet esprit, tout livre blanc est un scandale, indépendamment de son contenu (voir aussi pp. 6 et 7). YJ

L'hommage du vice à la vertu

La Loterie romande a proposé récemment la création d'un organisme d'intérêt public chargé de gérer l'exploitation des jeux autres que les loteries. Une idée que combattent vigoureusement les opérateurs privés au nom de l'économie de marché. En clair, la guerre est ouverte entre institutions d'utilité publique et secteur privé. L'enjeu est loin d'être seulement économique.

LES TROIS SŒURS ET LE GRAND FRÈRE

La Suisse connaît trois loteries officielles autorisées par les cantons et qui opèrent chacune sur un territoire particulier: L'Interkantonale Landeslotterie (Suisse alémanique et Tessin), la SEVA (Berne) et la Loterie romande, ainsi que le Sport-Toto sur le plan national. Ces quatre partenaires ont créé en 1970 la Loterie suisse à numéros, dont ils se partagent le bénéfice.

(jd) Jusqu'en 1993, la situation est simple. La Constitution fédérale interdit tout bonnement les maisons de jeu. Cependant, à titre exceptionnel, les cantons peuvent autoriser les «jeux d'agrément» dans les Kursaals existant avant 1925, pour autant qu'ils soient nécessaires au tourisme. La mise ne peut dépasser cinq francs et la Confédération a l'obligation d'affecter sa part des recettes «aux victimes des dévastations naturelles et à des œuvres d'utilité publique». C'est l'hommage du vice à la vertu. Car cette interdiction fut bien édictée au nom de l'ordre public, pour contenir une passion jugée dangereuse. Alors, si exception il y a, qu'au moins le mal contribue au bien.

Un nouveau marché très convoité

En mars 1993, peuple et cantons acceptent à une large majorité la levée de cette interdiction; les Suisses n'auront plus à franchir les frontières pour succomber au démon du jeu. Cette libéralisation aiguise bien sûr l'appétit de nombreux opérateurs, mais elle inquiète ceux qui occupent déjà solidement le terrain, à savoir les trois loteries officielles et le Sport-Toto. En effet, le marché du hasard n'est pas extensible à l'infini et il est certain que les nouveaux arrivants vont mordre à pleines dents dans le gâteau des mises.

Pourtant le problème ne se résume pas simplement à une concurrence accrue. Pour l'essentiel, il s'agit d'un conflit autour de l'affectation des bénéfices: cette manne doit-elle revenir aux propriétaires des établissements de jeux ou être affectée à des tâches d'intérêt public?

Les loteries bénéficient d'une situation de monopole (voir marge). Ainsi en ont décidé les cantons, seuls compétents pour autoriser de telles activités. Mais ces loteries ont l'obligation de distribuer la totalité de leurs bénéfices à des œuvres d'utilité publique, dans les domaines social, culturel, scientifique et sportif, soit plus de 240 millions de francs en 1994. Cet état de fait n'est pas propre à la Suisse. Dans la plupart des pays occidentaux, les organismes exploitant les loteries et paris sont publics, ou pour le moins contraints d'affecter leurs bénéfices à des fins d'utilité publique. Cette politique restrictive à l'égard du marché du jeu a d'ailleurs reçu l'aval de la Cour européenne de justice, qui ne la considère pas comme contraire au traité de Rome.

L'apparition des machines à sous dans certains cantons a déjà entamé le monopole des loteries officielles et réduit leurs ressources. Ainsi dans le canton de Fribourg, qui compte plus de 1200 de ces machines dans les cafés-restaurants, le chiffre d'affaires par habitant de la Loterie romande est inférieur de 50% à la moyenne des autres cantons romands qui, eux, proscrirent ces appareils.

Sérieuse concurrence pour les loteries

Le risque de transfert des mises des loteries aux machines à sous est d'autant plus grand que les gains des premières tombent sous le coup de l'impôt anticipé de 35%, alors que les gains des casinos et des machines à sous en sont exemptés. Or l'apparition de nouveaux casinos en Suisse va contribuer à la prolifération de ces machines; certains d'entre eux ne proposeront d'ailleurs que ce type de jeux, qui s'adresse à la même clientèle que celle des loteries. La concurrence est évidente. Mais qui donc en tirera profit?

La Confédération tout d'abord, qui prélèvera au passage une taxe dont le montant n'est pas encore fixé. Les opérateurs privés, ensuite, qui empocheront leurs bénéfices. Mais à l'heure où souffle un vent de déréglementation, n'est-il pas normal de soumettre à la concurrence ce secteur aussi?

Certes, mais encore faudrait-il montrer que le jeu relève de l'activité économique. Or tel n'est pas le cas: exploiter un jeu d'argent consiste à collecter des fonds auprès de joueurs et à n'en restituer qu'une partie seulement à certains d'entre eux. On ne voit pas de création de richesse dans cette opération.

Le caractère très particulier de cette activité, les risques qui lui sont liés (fraude, trafic mais également dépendance psychologique) justifient un contrôle très serré des collectivités publiques aussi bien sur l'organisation que sur l'extension de ce secteur d'activité. La Loterie romande avance à juste titre sa longue expérience en la matière et ses objectifs d'utilité publique. Rien ne devrait donc s'opposer à ce que les cantons influencent dans ce sens la législation fédérale en préparation et l'appliquent dans cette perspective. Mais nouvelle mission oblige: on souhaiterait de la Loterie romande, comme de ses consœurs outre-Sarine, plus de transparence dans les critères qui président à la répartition des bénéfices; l'utilité publique est de domaine public. ■

Pour une franchise au service de la mutualité

La nouvelle Loi sur l'assurance-maladie fait la part belle aux franchises. Une franchise de base est obligatoire, des franchises à option sont offertes avec réduction de prime. Mais sous prétexte de responsabilisation, le système affaiblit la mutualité. Il faut donc le réformer pour lui donner plus de vigueur sociale.

LA RÉFÉRENCE AU REVENU IMPOSABLE

Pour l'octroi de subsides, les cantons se réfèrent au revenu imposable. Il n'y aurait aucune difficulté supplémentaire à classer l'ensemble des contribuables en quatre ou cinq classes en vue de leur collocation dans les catégories de franchise.

En revanche la désuète taxation biennale que connaissent la majorité des cantons rend cet outil inadéquat pour une politique qui colle à la conjoncture. Qu'on en juge par cet exemple vaudois:

«La période LAMV 1996 est fondée sur la période fiscale 1993/1994 (revenus 1991/1992)»

Le droit est donc déterminé par des revenus acquis 4 ou 5 ans auparavant. Combien de situations ont-elles changé en cette période de récession?

(ag) Dans un éditorial récent, je demandais que la franchise soit modulée en fonction du revenu de chacun. Un ami, spécialiste des assurances, me fit remarquer qu'une forte franchise profitait avant tout aux revenus élevés qui, pour un risque faible compte tenu de leurs moyens, bénéficient de substantiels abattements de prime. Mais ma proposition tendait à ce que l'économie obtenue par la franchise ne soit pas ristournée à l'assuré aisé (qui bénéficie ainsi, de fait, d'un «bonus de richesse»), mais reversée dans le pot commun de la mutualité. La démonstration mérite donc d'être reprise.

La franchise uniforme

Il y a, en matière d'assurance, des comportements archaïques. J'ai connu par exemple une collectivité publique dont le budget atteignait un milliard et qui était assurée contre le bris de glace, persistance rétinienne du temps où les verres et les vitrages étaient marque de richesse et de luxe, de la Galerie des glaces versaillaise au miroir ovale que la petite bourgeoisie accrochait dans son salon. Pourquoi faut-il, de même, être assuré, c'est-à-dire remboursé, pour les dépenses courantes médicales, alors que les dépenses courantes liées à la voiture, comme un changement de pneus ou de batterie, paraissent supportables et «naturelles»? Le législateur en conséquence a imposé à chacun une franchise obligatoire: 150 francs par année, à laquelle s'ajoute la quote-part de 10% en cas d'hospitalisation, maximum 600 francs. Cette participation, justifiée dans son principe, charge plus fortement les revenus modestes que les revenus aisés; elle s'ajoute de plus aux cotisations de base uniformes, déjà fort élevées. Elle est progressive à rebours.

La franchise à option

Les franchises offertes en option par les caisses entre 300 et 1500 francs correspondent en règle générale à des réductions de prime qui s'échelonnent entre 10 et 40%. La liberté laissée à l'assuré, appelée responsabilisation, peut déployer des effets pervers. Les assurés, en bonne santé et à revenus élevés, y trouvent un avantage considérable comparé à une famille modeste qui n'ose prendre le risque d'options maximales. De surcroît l'assuré peut chaque année modifier son option; il est dès lors facile à celui qui entre

dans des zones plus exposées de revoir à la baisse son option. Telle qu'elle est organisée, la franchise développe des comportements égoïstes et non pas solidaires. Pas grand-chose à voir avec la responsabilisation.

La franchise solidaire

Chacun selon son revenu, sur la base aujourd'hui imparfaite du revenu imposable (voir marge), devrait se voir imposer une franchise. Mais le bénéfice lié à l'application de cette généralisation graduée de la franchise doit revenir à l'ensemble des cotisants de la caisse. On pourrait imaginer soit un abaissement général de la cotisation de base, soit des abaissements catégoriels, notamment en faveur des enfants.

La franchise liée au revenu déterminant obligerait de surcroît à tenir compte de la composition familiale: splitting du revenu pour les couples; ce serait une amorce de désindividualisation de l'assurance. Le système n'abolirait pas la concurrence entre les caisses, sous réserve d'un fonds de péréquation qui corrige et compense des coûts ou des avantages liés à une surreprésentation des assurés aisés ou des assurés âgés. Enfin serait atténuée l'inéquité de l'actuelle franchise obligatoire, lourde pour les revenus modestes et légère aux revenus élevés.

Quelle solidarité?

L'actuelle assurance ne reflète que la solidarité entre malades et bien portants. C'est insuffisant. Devrait s'y ajouter une solidarité entre catégories sociales. Elle est facile par le canal de la franchise, car elle n'entraîne pas une redistribution de revenus, comme ce serait le cas par une fiscalisation; elle définit simplement les degrés de risque supportables pour chacun. Le bien portant aisé ne paie pas plus, à moins qu'il tombe malade et de toute façon sa participation sera basse en fonction de ses revenus. Sa solidarité se manifesterait simplement par le fait qu'il paiera les mêmes primes que tout un chacun. Serait-ce trop demander? ■

En bref

Une session d'étude comparative des systèmes politiques de la Suisse, de l'Allemagne et de l'Autriche aura lieu à fin janvier à Berne, à l'initiative des Associations de science politique des trois pays.

Des chiffres délicats à médiatiser

Loin de constituer un palmarès des performances, les études comparatives sur les connaissances scolaires de base d'une population montrent aujourd'hui avant tout le degré d'exclusion, croissant, de toute une frange d'adultes.

REPÈRES

Le rapport international *Literacy, Economy and Society*, en français *Littéracie (sic), économie et société, résultats de la première enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes* (OCDE, Paris), peut être commandé à ADECO, 1807 Blonay, Fax 021 943 36 05. Et dans les librairies Payot, service institutionnel.

(vb) Reprenant une dépêche de l'ATS, les quotidiens alertent: les Helvètes seraient *entre 13% et 19%* à présenter de faibles connaissances en lecture et en calcul. Les Suisses sont à la traîne des autres pays considérés dans l'enquête, conclut la presse. Présenté ainsi, voilà qui semble contredire deux autres études internationales, portant sur les écoliers, qui montraient, au contraire, que les savoirs en maths et sciences, ainsi qu'en lecture, des petits Suisses se situaient dans le tiers supérieur.

Lisons la dépêche plus avant, il est précisé: si l'on ne tient compte que des «personnes nées en Suisse», cette proportion baisse à 6-

lacioux de tirer de ce genre d'études, qui ne sont pas conçues pour cela, des conséquences sur la qualité du système scolaire du pays en question. En effet, ces tests et questionnaires sont réalisés dans la langue nationale, pour tous ceux qui y résident, quelle que soit leur langue maternelle. Que le pourcentage de main-d'œuvre peu scolarisée, peu ou pas formée, important, dans un pays d'immigration comme la Suisse, entre dans ces statistiques, signifie que ce groupe de population a de la difficulté à comprendre des informations simples ou des données schématisées, dont il a besoin pour vivre dans la langue et le pays d'accueil.

Ce n'est pas un hasard si notre pays a des résultats comparables à un autre «mauvais élève», les Etats-Unis, pays d'immigration, où, conséquence de ces constats sur l'analphabétisme, le moindre papier administratif est traduit dans une kyrielle de langues. En fait, ces études donnent surtout des indications sur le niveau d'intégration dans une société donnée et à ce titre révèlent un état des lieux très actuel, en matière d'exclusion, et pour le moins préoccupant.

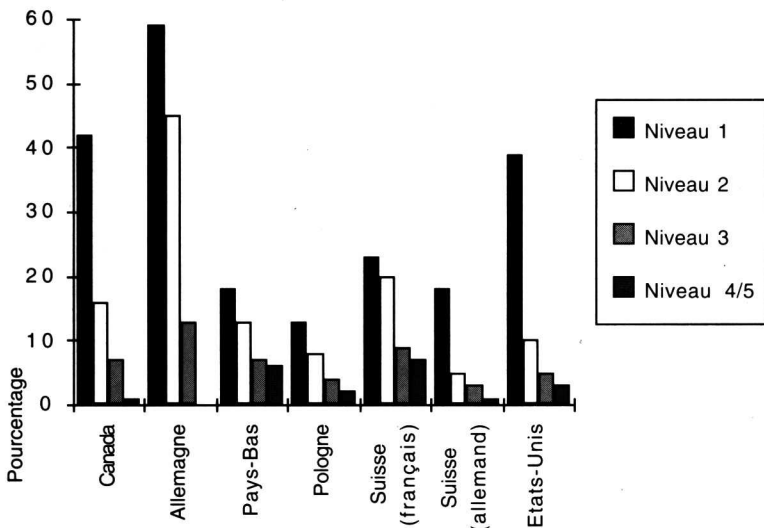
Des constats politiquement gênants

«Une proportion alarmante d'adultes dans tous les pays maîtrisent mal la lecture et le calcul. Dans les pays de l'OCDE ayant participé à l'enquête, entre 6 et 24% des adultes ont été classés au plus faible niveau de compétence». Une réalité encore taboue. Bien que les personnes ayant des difficultés de lecture et d'écriture (qui ne sont pas seulement étrangères) soient particulièrement frappées par le chômage, elles minimisent beaucoup, devant les enquêteurs, le rapport entre ces deux types de faits (cf graphique).

Ces échecs de l'insertion dans une société peuvent se révéler politiquement gênants. C'est ainsi que la France, qui participait à la même étude, a brusquement décidé de s'en retirer au moment de la divulgation des résultats (cf *Journal de Genève*, 11.12.95). Notre voisin ne tenait pas à voir publié le nombre – étonnant – de ses analphabètes. Car les Français arrivent en queue du peloton, avec, dans l'un des tests, pas moins de 40% d'individus incapables de repérer les éléments d'information y figurant. Presque autant que les Polonais (qui ne font d'ailleurs pas partie de l'OCDE), de loin les plus mauvais.

Pour ce qui est des langues et cultures suis-

Proportion d'adultes ayant déclaré que leurs capacités de lecture limitaient leurs possibilités d'emploi (selon les niveaux de compréhension 1 à 4/5).



11%. Nous voilà alors tout à fait dans la moyenne des autres pays considérés. On comprend donc que le premier pourcentage se réfère à une population globale de résidents, Suisses et étrangers, et le second aux Suisses, ainsi qu'aux étrangers nés et scolarisés dans le pays. Le communiqué de presse de l'Institut de psychologie de l'Université de Zurich, chargé de l'enquête suisse, parle bien d'adultes, mais cela n'a pas suffi à éviter la confusion («entre 13 et 19% des adultes de Suisse alémanique et francophone»). Ces chiffres signifient qu'il existe sur un territoire donné tel pourcentage d'illettrés relatifs. Il est fal-

Un éclairagiste crache dans la soupe

RÉFÉRENCE

Le pays de mille masques, un conte cruel et fantastique, Fernand Tauxe, 1995, Tolochenaz.

(vb) Il n'est pas courant de publier à compte d'auteur une plaquette où l'on jette ce qu'on a sur le cœur et tout ce qu'on aurait voulu dire à son directeur, à ses chefs, à ses collègues. Fernand Tauxe, obscur *voltegus exclararus*, a peaufiné pendant des mois un texte caustique, truculent même, qu'il n'a pas réussi à terminer pour le quarantième anniversaire de la TSR. C'est donc à l'occasion des 41 ans de leur télévision, qui n'est plus tout à fait celle à laquelle il croyait quand, jeune technicien, il entra à la Tour, qu'il a distribué son opuscule.

Venu du Théâtre de Carouge, il y côtoya, il y a longtemps, celui qui deviendra son actuel directeur, Guillaume Chenevière. Carouge, c'était le bain, se souvient Fernand Tauxe, en passant. Par contre, il garde un souvenir ému et reconnaissant de Charles Apothéloz, au Théâtre de Vidy-Lausanne.

Aujourd'hui, à deux ans de la retraite, l'éclairagiste a décidé de dire son fait à une télévision devenue nombriliste, obsédée par l'audimat, malade de sa hiérarchie, où «les laborieux, tels le *technicus* des sols, le *machinus* ou le *clarus studius*, piétaille de tâcherons, privés du droit de penser (...)» s'affairent. La presque-île de Téléfée est entrée dans l'ère des *productus cultus*, assistés de *journalus loquax*, les premiers recevant à leur entrée en fonction «une parcelle de territoire à gérer, ses habitants et un lopin d'oseille». Est-il besoin de préciser que sur les hauteurs de Téléfée

œuvrent les oligarques, reconnaissables à leur tête en forme de cucurbitacée. Au sommet de la hiérarchie, le nouvel élu, «cueilli dans une chenevière bourgeoiale», érige le culte totémique, sorte de «pifomètre moderne, humant la satisfaction des dieux et détectant la quantité de potion consommée dans la zone d'influence de Téléfée». C'est bien autour du totem audimat que s'ordonnent les choix, que se font et se défont les réputations. «Je voyais des *voltegus exclararus* et des *prehenderus sonus* glisser lentement vers les sables mouvants des enlissements, des *camerus baroudus* s'accrocher pour sauver leur savoir-faire», observe l'éclairagiste, à qui nous avons demandé pourquoi s'être donné tant de mal pour capter un bref instant l'attention des régnants. «Pour contrer la manière de voir des gens d'en haut; parce que la TV devient de plus en plus commerciale, à n'importe quel prix».

Fernand Tauxe a distribué son petit (39 pages) pamphlet aux 1010 Téléféens et Téléféennes, «pour ne pas faire de jaloux». Une vingtaine de supérieurs ou de collègues lui ont répondu. Celui-ci le félicite pour cette «autre manière d'éclairer», celui-là trouve sa satire «féroce». Le seul Téléféen clairement identifiable (à part l'auteur), celui qui campe sur le plus élevé des pitons de la presque-île, le félicite également pour son «petit livre subtil», bien qu'il ne soit «évidemment pas d'accord» et l'invite à en discuter (aïe).

Une vingtaine de réactions sur plus de 1000 brochures déposées en catimini dans tous les services de la TV, c'est un maigre succès d'estime. Mais l'auteur est secrètement flatté qu'on le complimente sur son style, lui qui n'a «pas fait d'études». ■

TYPES DE COMPÉTENCES ÉTUDIÉES

- la capacité de lire des textes courts, articles de journaux, bulletins d'information et d'en tirer des renseignements
- la capacité de découvrir des informations spécifiques dans des documents comme des tableaux, graphiques, factures, horaires
- la capacité de se servir des chiffres tels qu'ils sont présentés dans un texte et de résoudre les opérations arithmétiques nécessaires pour remplir un bulletin de commande.

ses, relevons une lacune regrettable, belle entorse à la représentativité scientifique: le Tessin ne figure pas dans l'enquête (ne parlons même pas des Romanches), pour des raisons budgétaires. Il sera peut-être englobé dans une étude portant sur l'Italie, nous disent sans sourciller les chercheurs zurichois.

Même si l'étude rappelle que «les capacités de lecture et d'écriture sont réparties différemment selon les pays», les résultats nous indiquent encore que 70% des personnes, en Suisse, n'ayant fréquemment que la scolarité obligatoire, se placent aux niveaux inférieurs de compréhension, alors qu'en Suède 70% du même groupe atteint les niveaux supérieurs. Voilà qui met en cause les manques de la formation continue dans notre pays.

Lorsque l'on considère la population ayant de bonnes ou très bonnes qualifications de base en lecture et en calcul, on s'aperçoit que la Suisse présente les plus faibles pourcentages aux niveaux de compréhension 4 et 5, les plus élevés. Préoccupant. Renvoyons ceux qui veulent se pencher sur le sujet pour connaître, par exemple, les différences significative entre les hommes et les femmes, entre les classes d'âge, au rapport. ■

MÉDIAS

Zebra est une émission pour jeunes et pas trop jeunes à l'esprit ouvert. Elle est diffusée en fin d'après-midi le samedi par la Télévision suisse alémanique. Le 9 décembre, l'animateur a présenté des aspects de la Suisse romande peu connus, même des Romands: les neufs boîtes ouvertes toute la nuit à Neuchâtel, l'émission *Venus* de la télévision romande, le défilé militaire à Genève et ses à-côtés, l'Usine à Genève et divers aspects de La Chaux-de-Fonds. Les deux Romands présents au studio, le «rapper» du groupe «Sens Unik» et une journaliste du *NQ*, ont précisé qu'ils étaient d'origine étrangère. La conclusion de l'émission, fort vivante: les Suisses devraient commencer par s'intégrer à la Suisse et, pour supprimer les clichés, il faut arrêter les généralisations.

Alors que le projet d'un quotidien romanche sommeille, celui d'une «Agentura da novitads romantsch», une agence d'information de presse, se concrétise. Mais le financement n'est pas encore assuré.

L'INVITÉ DE DP

Le «livre blanc» qui veut faire peur

Beaucoup d'Helvètes auront frissonné en prenant connaissance des grands axes du livre blanc présenté à la presse par la Fondation Max Schmidheiny. Une Suisse au bord du gouffre et la nécessité d'envisager un «renouveau», que les auteurs n'hésitent pas à présenter comme urgent et qu'ils accompagnent d'un calendrier cadencé au pas de charge.

**JEAN-PIERRE
FRAGNIÈRE**

Professeur à l'École
d'études sociales et
pédagogiques, Lausanne

Le lecteur informé aura compris qu'il s'agit de prendre le chemin d'un libéralisme ferme et éclairé, promettant des lendemains confortables à une Suisse qui se serait laissée enfermer dans des paresse, des carcans, des imprévoyances coupables et porteuses de catastrophes à moyen terme. Le dossier fait l'inventaire des malheurs qui nous attendent et des cataclysmes promis.

Quittant fréquemment la langue de bois, il égrène un chapelet de propositions où le terme «privatisation à 100 %» revient comme un refrain. Tout y passe : les PTT, les CFF, la télévision, la prévoyance sociale, l'assurance-chômage, et même, on le devine, l'évacuation des ordures ménagères.

L'intention peut être louable. Chaque contribution à la réflexion sur l'avenir de la Suisse nourrit la vie démocratique et rend visibles les enjeux qui marqueront l'année 1996. Mais, pour que débat il y ait, les termes de celui-ci doivent être présentés d'une manière, sinon complète, du moins suffisamment substantielle pour que la discussion puisse avoir lieu.

Imaginons une feuille de comptabilité. Dans une colonne, on affiche l'ensemble des avantages que nous pourrions retirer d'une nouvelle politique. Dans l'autre, on reste très discret sur les coûts liés à l'acquisition de ces avantages. Le lecteur pressé risque d'être impressionné par les merveilles promises : bénéfices des privatisations, réduction des dépenses publiques, réduction des gaspillages supposés, gains de productivité, élargissement des marchés, et j'en passe. En regard, rien ou si peu sur les coûts sociaux à court et moyen terme d'une telle thérapeutique de cheval.

L'irruption du vivant

A lire les auteurs de ce projet de société, quelques réflexions sautent à l'esprit.

- L'Helvète serait un pur «homme économique» à qui l'on voudrait rappeler le sens de la responsabilité individuelle et dont on voudrait libérer les énergies. Cet individu mythique a-t-il une famille? Va-t-il être frappé par les ruptures qui émaillent les trajectoires de vie qui caractérisent notre temps (divorce, rupture professionnelle, maladie, fin de vie imprévisible, etc.)? Est-il en mesure de prévoir tout ce qui va lui arriver? Et surtout d'en être conscient à un moment de son existence où tout semble marcher sur des roulettes?

- L'hymne à la privatisation, synonyme de re-

cherche d'efficacité, ne va-t-il pas grossir les rangs des laissés-pour-compte, des «inefficaces» appelés à tendre la main, humblement, à la bienveillance de la solidarité publique?

- Les régions et les activités périphériques qui, souvent, font la force et le charme de notre Confédération, ne vont-elles pas être sacrifiées sur l'autel des centralités dynamiques et opulentes? Leur promettra-t-on les différentes formes d'assistance qu'il faudra inventer pour assurer leur survie et leur silence?

Nos sociétés sont complexes

En ce qui concerne plus particulièrement le domaine de la sécurité sociale, ne pourrait-on pas rappeler aux auteurs de ce document, qui veut prendre les allures d'un programme de gouvernement, un certain nombre d'éléments incontournables.

- Il convient de privilégier le sens de la durée (et de la négociation) contre la précipitation. Est-il possible d'engager des transformations si fondamentales avec un calendrier construit à la hussarde ?

- Faut-il tirer les ficelles de la peur ? La recette est vieille comme tous les débats sur les réformes sociales qui ont marqué les deux derniers siècles. Un pays sous pression, bombardé de menaces et de propositions dont les conséquences sociales ne sont pas évaluées, pourra-t-il trouver l'imagination et la force du sursaut?

- Et que faire de la complexité ? Nous avons beaucoup inventé, beaucoup créé et nos sociétés sont complexes. On peut le déplorer, suggérer les simplifications. Pourquoi pas. Mais il s'agit de reconnaître cette complexité et de se garder des simplifications trompeuses qui flirtent dangereusement avec la démagogie.

- Et pourquoi ne pas parler de la nécessité de la transparence? Dans des domaines où l'on sait à peine ce qui se passe, où l'information disponible est lacunaire – nous pensons en particulier au budget social de la Suisse – faut-il agiter des propositions fracassantes et urgentes, alors que les termes du débat ne sont pas disponibles et que l'approximatif sert de matériau à la réflexion.

Un tel chariot de propositions vigoureuses et improvisées aurait pu être préparé par une quête plus solide des informations.

La société à deux vitesses, ou trois, se nourrit de ces solutions qui oublient que l'individu est à la fois un «être unique et responsable» et un «être social». ■

Contre la pensée unique

RÉFÉRENCE

Manuel Vázquez Montalbán, *Aperçus de la planète des singes*, pamphlet, Seuil, Paris, 1995.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
Yves Ecoeur (ye)
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Jean-Pierre Fragnière
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Françoise Gavillet
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier Marciano
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
85 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

(ye) Répondant à un vide politique, suite à l'effondrement des régimes socialistes et à l'absence de tout projet alternatif, l'écrivain catalan Manuel Vázquez Montalbán apporte sa contribution au débat démocratique. C'est sous la forme d'un pamphlet revigorant, dans une langue imagée et avec un ton d'une saine ironie que Montalbán s'efforce de voir ce que sont devenus les principaux imaginaires d'une culture progressiste. A savoir, l'idée démocratique, la finalité émancipatrice de l'histoire, l'Europe en tant que troisième voie entre le capitalisme sauvage et la barbarie, jadis rouge et aujourd'hui intégriste. Il confronte ces imaginaires au moteur des sociétés occidentales actuelles, la théologie néolibérale (la pensée économique unique). Cherchant dans un premier temps où sont les intellectuels, sujets historiques importants dans une perspective progressiste, il ne manque pas d'égratigner à de nombreuses reprises le «grand cirque des intellectuels néolibéraux chimiquement purs» ou le «cercle des ex-marxistes repentis».

Suite à un chapitre intitulé «la théologie libérale», l'auteur catalan reprend les critiques habituelles sur le rôle destructeur et castrateur de la télévision et sur les collusions d'intérêts entre certains politiciens et les médias (cf. Silvio Berlusconi en Italie).

La partie la plus intéressante de l'ouvrage

LIVRE BLANC (ENCORE)

M.de Pury, néolibéral et européen

(ag) Que M. de Pury ne se contente pas de participer à la gestion d'ABB, mais aussi à la vie civique, on ne saurait l'en critiquer. Mais il devrait veiller à la cohérence de ses choix. Il s'est profilé comme Européen convaincu. On l'a vu à Arena croiser le fer avec Blocher sur ce dossier. Il en fut éditorialement complimenté par Jacques Pilet: ce jeune PDG de multinationale, qui avait aussi servi l'administration fédérale, était louangé comme réformateur et européen. En contresignant un projet d'overdose libérale il brouille des images. Il prend le risque que l'opinion reporte sur l'Europe le rejet de thèses aussi iconoclastes que l'abandon de l'assurance-chômage ou la suppression du deuxième pilier obligatoire. La cause européenne ne peut être que perdante si un de ses partisans déclarés, dans le camp patronal, provoque de manière aussi irréfléchie ses concitoyens. Pour l'efficacité politique, on ne peut porter deux casquettes; celle de champion de la cause européenne et celle de trublion. ■

concerne l'analyse de la construction européenne et plus précisément le manque de lucidité d'une Europe dont les démons du passé ne sont pas si loin (cf. Guernica hier ou Sarajevo aujourd'hui). Les bâtisseurs sont aujourd'hui plutôt de grands prêtres qui implorent l'Europe à d'uniques fins économiques. Seule une gauche responsable et capable de retrouver le discours de la raison démocratique peut redonner une finalité à cette Europe. Pour ce faire, Montalbán reprend des thèses de divers théoriciens socialistes, dont les 12 thèses de base de Peter Glotz. Il s'agit en résumé de rebâtir l'idée de progrès d'un point de vue social et écologique, de cesser d'avoir peur de la science et de la technique pour mieux les libérer de leurs tutelles abâtardissantes. Il s'agit aussi d'opposer au déterminisme néocapitaliste une vision cohérente de l'avenir économique, sans tomber dans le piège d'une attaque en règle contre le capitalisme. A cela s'ajoute une série de thèses économiques sur l'industrie et sur le commerce nord-sud.

Le pamphlet de Montalbán séduit par sa tonalité, et même si les critiques sont relativement connues, il donne quelques pistes de réflexion, certes encore ténues, pour imaginer un projet alternatif à la pensée unique. ■

En bref

Le ministre des ressources pétrolières du Nigeria appartient à une ethnie minoritaire. Il l'a fait savoir dans une page d'annonce en anglais parue dans le *TagesAnzeiger*. Inutile de s'arrêter à son plaidoyer sinon pour relever qu'il occupe son poste ministériel «by the grace of God» (par la grâce de Dieu)!

Les cinquante parlementaires démocrates-chrétiens de l'Assemblée fédérale ont indiqué leur appartenance religieuse dans le document publié par la *Neue Zürcher Zeitung*. Il y a 48 catholiques ou catholiques-romains, un catholique-chrétien et un protestant (Appenzell Rhodes Intérieures).

Au recensement fédéral de 1990, le canton de Bâle-Ville est le seul à avoir plus d'habitants n'ayant aucune appartenance religieuse que d'habitants se déclarant protestants ou catholiques: dans l'ordre: 68807 - 64003 - 50705.

Fêtes de fin d'année

La rédaction de DP fait une pause de deux semaines et souhaite à ses abonnés, amis et lecteurs, un passage en douceur vers 1996, en leur donnant rendez-vous au 11 janvier pour le n° 1240. ■

Serons-nous obligés de rationner?

«Ce qui a raté dans le processus de mise en place de la LAMA, c'est d'avoir fait l'économie du débat de fond: parmi les actes médicaux utiles, lesquels pourrions-nous nous permettre de financer à l'avenir? Le progrès médical ne cesse d'amener de nouvelles prestations médicales utiles, à un moment où les ressources à disposition n'augmentent pas avec la même vitesse. C'était le cas en période de prospérité et ça l'est plus encore dans des années économiquement difficiles. C'est pourquoi il faut rationner les soins médicaux.» (H.H. Brunner, Président de la FMH Suisse).

REPÈRES

Interview de H.H. Brunner, Président de la FMH dans la *Weltwoche* du 16 nov. 1995. Notice sur les Etats Généraux vaudois de la santé, dans *J. de Genève* du 29 nov. 1995.

Selon la méthode employée, la quote-part du PIB dans les dépenses de santé s'élève à 8.5% (normes Eurostat) ou 11.2% («noyau dur», incluant les dépenses des ménages), dans *Le budget social de la Suisse*, Gilliland. P. et Rossini S., Ed. Réalités Sociales, 1994.

(ge) Ne doit-on pas rationaliser d'abord pour ne pas être obligé de rationner?

Comme la Suisse dispose, avec 12.8 lits par 1000 habitants, de la densité hospitalière la plus élevée du monde, (la densité moyenne en Europe s'élève à 8.4 lits), la suppression de lits apparaît comme une première cible toute trouvée. Or la fermeture d'hôpitaux s'est avérée impossible politiquement, de sorte que, d'après les Etats Généraux du canton de Vaud en tout cas, c'est le marché qui déterminera le niveau de rentabilité d'un établissement, en rapport à une «exigence de qualité admise par tous». Les hôpitaux moins efficaces devraient tirer les conclusions qu'imposent leurs mauvais résultats: fermer (ou changer). L'Etat ne prendra les décisions nécessaires que si la concertation échoue.

Des projections impressionnantes

Déjà des projections font état de rationnements imposants: en 2005, moins de 80% de la population pourrait «en tout temps» avoir recours à des soins médicaux, seuls 60% des patients pourraient faire appel «à toutes les prestations médicales» et 30% seulement seraient admis par «toutes» les caisses. Attention ici aux abus de langage: par ex. «en tout temps» exclut-il les personnes en HMO (qui ont choisi de se priver du libre choix d'un médecin généraliste), «toutes les prestations médicales» ne distingue-t-il pas simplement les patients bénéficiant d'assurances complémentaires, donc d'un surplus de confort, et le tiers des gens refusé par certaines caisses resterait-il sans assurance-maladie? Plutôt qu'une médecine à deux vitesses, ne s'agit-il pas pour le moment encore d'un confort différencié selon la fortune du patient?

La LAMA rationne déjà

Le type de rationnement explicite, qui existe d'ores et déjà (et que le président de la FMH récuse), le cas par cas, est dangereux. Ainsi, le troisième paquet d'application de la LAMA exclut la prise en charge à titre de médecine préventive, de l'échographie de la hanche des nouveaux-nés; les pédiatres se sont insurgés. Est-ce un cas évident de surconsommation médicale induite par les médecins?

On en sera moins sûr le jour où le *Blick* aura nommément identifié le premier enfant boiteux, né dans une famille pauvre mais suisse, victime de la nouvelle loi... Le rationnement explicite prévu par la loi de l'Etat de l'Oregon (voir notre article dans *DP 1212*) était né d'ailleurs du cas dramatisé d'un petit garçon, mort faute d'avoir reçu une transplantation osseuse, alors que le parlement venait d'exclure ces procédures coûteuses de la prise en charge.

Garde-fous au rationnement

Les conditions de réussite d'un rationnement explicite, si l'on s'inspire de l'exemple orégonais, seraient:

- Consultation du peuple sur les priorités (sondages, forums publics, discussion avec associations ou lobbys – handicapés, vieux, usagers).

- Classement «objectif» des procédures médicales en vertu de leur efficacité par le corps médical et para-médical. Ce point avait particulièrement grincé dans la procédure américaine. La plupart des actes médicaux n'ont pas été évalués de manière rigoureuse. Ainsi de cas simples, comme la durée d'hospitalisation optimale après accouchement.

- Mise en place d'une commission souveraine pour établir le classement des prestations médicales, où aucun corps (médical, patients, assurances ...) ne serait majoritaire.

- Interdiction au Parlement de changer les priorités établies par la commission; il se bornerait à fixer la barre en deça de laquelle les prestations ne sont pas prises en charge. Dans l'exemple américain ne sont pas pris en charge aujourd'hui le traitement contre la stérilité, les tests pour adultes (point litigieux avec le développement prévisible de la médecine préventive/prédictive issue de la biologie moléculaire), et les «traitements sans espoir de retour à une qualité minimale», s'adressant donc aux malades en phase terminale (cancer, sida).

Alors que nous essayons de digérer les premiers effets de la nouvelle LAMA, la balle est à la fois dans le camp du corps médical, pour la mise en place de procédures de contrôle de qualité des soins, et dans celui des usagers, peu organisés jusqu'ici. ■

